

L'an deux mil dix-huit, le trente mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Roland FILZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 7

Date de convocation : 13/03/2018

Présents : MMES. Denise GUION et Christiane BARTHELEMY, MM. Rodolphe BALZ, Roland FILZ, Renaud PEYRARD.

Absents excusés : MM. G. FABRA (pouvoir à Mme D. GUION), P. BOURGUE (pouvoir à M. R. PEYRARD)

Est nommé secrétaire de séance : M. Renaud PEYRARD

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est modifié comme suit :
« Travaux de la façade de l'ancienne école à Escoulin », sur demande de Mme C. Barthélémy.

Décès de Madame Anne-Claude Moineau: les membres du conseil expriment leurs sincères condoléances à sa famille.

Commune nouvelle : Une charte a été élaboré entre les communes de Beaufort sur Gervanne, Cobonne, Plan de Baix, Montclar sur Gervanne et Eygluy-Escoulin. Sans ce rattachement à la commune nouvelle de la Gervanne, Eygluy-Escoulin cours le risque d'être rattaché sur Saillans par le Préfet. La problématique du scrutin est abordée : si la population de la commune nouvelle est inférieure à 1 000 habitants, les candidats peuvent être barrées des listes, pouvant entraîner la sous représentation de certains communes. En revanche, si la population est supérieure à 1 000 habitants, alors aucun candidat ne peut être barré des listes.

Actualités de la CCVD : reporté au prochain conseil.

Adhésion de la commune de Suze au SIGMA : Délibération adoptée à l'unanimité.

Redevance d'occupation du domaine public 2018 d'ENEDIS pour 203 euros. Délibération adoptée à l'unanimité.

Subventions aux associations 2018 : Le Maire présente les demandes de subventions reçues. Les conseillers décident d'inscrire au budget les subventions suivantes : Amicales des Sapeurs-Pompiers : 75 € / Associations Lysandra : 150 € / ADMR : 150 € / Association des paralysés de France : 50 € / Epicerie de Beaufort : 150 € / Les Restos du Cœur : 150 € / 1.2.3 Soleil : 50 € / Vidéo Val de Drôme : 100 € / Lycée Armorin pour le voyage des terminales littéraires : 50 €, soit un total de 925 euros. Ils décident également de budgétiser 1 200 euros à ce poste dans l'éventualité de la réception ultérieure de demandes de subventions. Comme les années précédentes, la commune alloue un bon d'achat de 50 € à la bibliothèque de Beaufort sur Gervanne.

Vote des taux d'imposition

Au vu du résultat déficitaire de budget communal et compte tenu que ces taux n'ont pas été augmenté depuis 2011, le Maire propose d'augmenter le montant des taux d'imposition ainsi :

Taxe d'habitation : +1 % soit 11,42% / Foncier bâti : + 1 % soit 10,55% /Foncier non bâti : +0,5 % soit 50,42 %. La proposition est validée à l'unanimité.

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 du Budget principal

Le compte de gestion du Trésorier est en tout point identique au compte administratif de la commune.

La section de fonctionnement enregistre 75 144,50 € de dépenses et 69 250,86 € de recettes.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 5 893,64 €.

L'excédent reporté (tenant compte des résultats des années antérieures) est de 112 702,23 €.

La section d'investissement enregistre 22 682,51 € de dépenses et 27 434,29 € de recettes.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 4 751,78 €.

L'excédent reporté (tenant compte des résultats des années antérieures) est de 3 179,02 €.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats Budget principal

Le compte administratif fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 19 062,47 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31.12.2017 : 112 702,23 €
- Affectation à la section d'investissement : 19 062,47 €
- Résultat de fonctionnement reporté sur 2018 : 93 639,76 €
- Résultat d'investissement reporté sur 2018 : 3 179,02 €

Budget Primitif de la Commune 2018

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget général 2018 en l'arrêtant comme suit : Section de fonctionnement à 158 268,60 € de dépenses et de recettes ; Section d'investissement à 62 197,40 € de dépenses et de recettes.

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017 du Budget Eau

Le compte de gestion du Trésorier est en tout point identique au compte administratif du budget de l'Eau de la commune.

La section d'exploitation enregistre 18 220,64 € de dépenses et 12 008,77 € de recettes.

Le résultat de l'exercice est déficitaire de 6 211,87 €.

Le déficit reporté (tenant compte des résultats des années antérieures) est de 15 764,69 €.

La section d'investissement enregistre 6 063,42 € de dépenses et 14 303 € de recettes.

Le résultat de l'exercice est excédentaire de 8 239,58 €.

L'excédent reporté (tenant compte des résultats des années antérieures) est de 82 365,08 €.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

Affectation des résultats Budget Eau

Constatant que le compte administratif du budget de l'Eau fait apparaître un déficit de fonctionnement et un excédent d'investissement, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

- Résultat de fonctionnement au 31.12.2017 : 15 764,69 €
- Affectation à la section d'investissement : 0,00 €
- Résultat de fonctionnement reporté sur 2018 : 15 764,69 €
- Résultat d'investissement reporté sur 2018 : 82 365,08 €

Budget Primitif Eau 2018

Après examen des propositions du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget de l'Eau 2018 en l'arrêtant comme suit : Section de fonctionnement à 34 517,01 € de dépenses et de recettes ; Section d'investissement à 96 668,26 € de dépenses et de recettes.

Le prochain conseil municipal aura lieu vendredi 08 juin à 19h en mairie.

Fin de la séance à 21h40

Le Maire
Roland FILZ